

La bonne gestion des sols agricoles : un enjeu de société

Déclaration du groupe de l'UNAF

L'avis donne un éclairage actualisé de la citation attribuée à Antoine de Saint-Exupéry « *Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants.* ». Il constitue un travail très bien documenté sur les sols agricoles.

L'avis respecte un équilibre dans les différents usages des sols et, sur ce point, le groupe de l'UNAF partage pleinement le principe selon lequel la consommation des sols par les familles doit rester dans la proportion de l'accroissement naturel de la population. Ce primat ainsi posé, il ne faut pas remettre en cause, au nom de l'artificialisation des sols ou bien encore de la réduction trop importante des terres agricoles, l'aspiration des français à devenir propriétaire d'une maison individuelle avec jardin. Bon nombre d'enquêtes en témoignent et deux peuvent être citées :

- celle de TNS/SOFRES en 2007, qui nous montre que près de 9 français sur 10 souhaitent vivre en maison ;
- et celle du Credoc de 2008, qui souligne que 83% des aspirants à la propriété souhaitent une maison individuelle.

Le logement joue un rôle déterminant dans la stabilisation de la famille et dans sa capacité à se projeter dans l'avenir pour accueillir des enfants et garantir son bien-être. Tous ces éléments le démontrent et l'avis le reprend justement ; pour concilier bonne utilisation des sols, respect des attentes et besoins des familles, la solution passe aussi par un nécessaire rééquilibrage au profit de l'habitat ancien, de certaines mesures fiscales, qui depuis plusieurs décennies ont incité essentiellement à la construction de bâtiments neufs.

L'enjeu de cette réorientation des politiques publiques de l'habitat et de l'urbanisme est de revitaliser les centres-bourgs qui sont des lieux importants de l'aménagement des territoires, pour apporter les services aux publics nécessaires à la vie quotidienne des familles.

Enfin le groupe de l'UNAF partage la préconisation de l'avis, qui vise à limiter l'emprise des centres commerciaux périurbains et à rechercher un équilibre en faveur des commerces de centre-ville. Cette demande est particulièrement forte en zones rurales où les acteurs ont la volonté de renforcer le rôle des centres-bourgs comme animateurs et forces de rayonnement des territoires. Là aussi l'enjeu d'aménagement durable des territoires est fort pour le bien-être des familles, la présence d'artisans et commerçants et la préservation des sols agricoles.

Le groupe de l'UNAF a voté l'avis.